AUBERT&DUVAL

A l'attention des clients concernés

À Paris, le 05 janvier 2024

Réf. : AD -2024-001

Objet : Engagement Aubert & Duval sur la ROHS3

Madame, Monsieur

Nous, Société Aubert & Duval, garantissons par la présente que nos produits ne contiennent, à ce jour, aucune des 10 substances répertoriées dans la directive européenne RoHS 2015/863/UE à des concentrations supérieurs aux seuils requis.

Ci-dessous des informations plus détaillées sur le contenu de certains éléments résiduels des aciers Aubert & Duval :

~ Mercure: les aciers d'outillage ne contiennent pas cet élément car il s'est vaporisé à 375 ° C, ce qui est bien en dessous de la température de fusion des aciers.

~ Chrome hexavalent: les aciers d'outillage ne contiennent pas de chrome hexavalent. Dans les aciers, le chrome est contenu sous forme d'élément métallique ou de carbures.

~ Plomb: cet élément est contenu sous forme de traces dans les aciers d'outillage. La teneur maximale de nos produits est de 0,005% (50 ppm).

~ Cadmium: cet élément est contenu sous forme de traces dans les aciers à outils. La teneur maximale de nos produits est de 0,002% (20 ppm).

Pour valoir ce que de droit, Cordialement.

Thierry ROUAULT
Directeur Qualité

ROUAULT Signature numérique de ROUAULT
Date : 2024.01.15 15:17:09 +01'00'